

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelynne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la communauté de communes du Jovinien

ADM/2025/67

**Conseil Communautaire du
29 septembre 2025**

OBJET : Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la communauté de communes du Jovinien

VU la délibération n° ADM-108-2022 du 16 novembre 2022, portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale ;

VU la délibération n°42/25 du 19 septembre 2025 portant Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale par la commune de La Celle Saint-Cyr ;

VU la délibération n° 2025/46 du 25 septembre 2025 portant Engagement de renouvellement de la Convention Territoriale Globale par la commune de Bussy-en-Othe ;

CONSIDÉRANT le partenariat conclu en 2022 entre la commune de Joigny et la Caisse l'Allocations Familiales (CAF), par la signature d'une Convention Territoriale Globale pour une durée de 4 ans ;

CONSIDÉRANT que cette convention de partenariat, co-signée avec la Communauté de Communes du Jovinien, et les communes de La Celle Saint Cyr, Bussy en Othe et Saint Julien du Sault, vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'interventions mobilisés par la CAF : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap, l'inclusion numérique et l'accompagnement social ;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire et fixe le cadre d'un plan d'actions adapté ;

CONSIDÉRANT le nouveau calendrier établi pour cette convention et afin de conserver les financements au titre de la CTG jusqu'à sa signature, il convient que la communauté de communes du Jovinien s'engage, par délibération, à signer la nouvelle CTG au plus tard en octobre 2026 ;

VU l'avis du conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

-APPROUVE l'engagement de la communauté de communes du Jovinien à signer la nouvelle CTG au plus tard en octobre 2026,

-TRANSMET la présente délibération à la Caisse d'Allocations Familiales,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND